

# COMMUNE DE BOURG-MADAME

## COMPTE-RENDU DE SEANCE

### CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux et le Mercredi 29 Juin à 18h15, le Conseil Municipal de la commune de Bourg-Madame régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence du Maire, Monsieur Daniel ARMISEN.

ETAIENT PRESENTS : ARMISEN Daniel, AYACHE Nabil, BUENO Bartholomé, CARCASSONNE Anne-Marie, FAIGES MORALES Josep, GARCIA RUIZ Neus, MARTI Cécile, MEYA Jean-Marc, MONNIN Yvette, Hubert PONCY, WILL Audrey.

ETAIENT ABSENTS : GARCIA MARTIN Jaïme, GODINHO Jean-Charles, ROMA Mickaël, SORLI Sylvie.

Monsieur Jaïme GARCIA MARTIN donne procuration à Madame Neus RUIZ GARCIA.

Monsieur Jean-Charles GODINHO donne procuration à Monsieur Jean-Marc MEYA.

Monsieur le Maire ouvre la séance est ouverte à 18h30.

Le Procès-Verbal de la dernière séance du Conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Date de la convocation : 22 Juin 2022.

Hubert PONCY est désignée secrétaire de séance.

#### Délibération pour le Fonds de soutien aux micro-projets transfrontaliers

Une délibération est nécessaire au dépôt de dossier de demande de subvention pour les micros-projets transfrontaliers.

Le projet concerne le projet d'aide à la lecture initié par Cécile et Anne-Marie.

Vote pour à l'unanimité.

#### Délibération pour la désignation d'un élu siégeant au PNR

Un nouvel élu doit être désigné pour remplacer Sylvie Sorli qui est déjà élue au Parc Naturel Régional via la Communauté de Communes.

Désignation de Madame Neus Garcia Ruiz à l'unanimité.

#### Délibération pour la réforme de la publicité des actes

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, la dématérialisation des actes devient le mode de publicité de droit commun. Par dérogation les communes de moins de 3500 habitants peuvent choisir entre Affichage, publication papier ou publication électronique.

La commune doit délibérer en ce sens.

12 voix pour l'affichage.

1 voix pour l'électronique (Hubert PONCY)

Séance est levée à 20h13